



**DÉCISION n° 2026/03/0134**

**Objet : Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de Vauvert du samedi 15 août 2026**

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Direction de la culture et de l'évènementiel  
D-2602-000865



**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé,

**VU** l'arrêté n°2023/03/580 du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la fête de Vauvert le samedi 15 août 2026.

### DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la fête de Gallician du **samedi 15 août 2026** place Paul Allier, Vauvert avec **Monsieur Pierre Longé, 27 rue le versant, Gallician 30600 VAUVERT** et la commune de Vauvert.

**Article 2 :** Le présent contrat est alloué pour la somme de mille cinq cents euros TTC (1 500 € TTC).

**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70 compte 7088 fonction 311 service 0240 code 02.

**Article 4 :** La direction générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 13 MARS 2026  
Pour le maire,  
L'adjoint délégué aux Festivités



**Bruno Pascal**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....13 MARS 2026.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....13 MARS 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La direction générale des services,  
Yolande Cavalier